

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 JUILLET

INFORMATIONS

GRÂCES ET COMMUTATIONS

A l'occasion de la fête nationale, le Président de la République a accordé des grâces, commutations ou réductions de peine à 387 condamnés pour crimes ou délits de droit commun, détenus à la Nouvelle-Calédonie française, à la Guyane et dans les maisons centrales, pénitenciers agricoles et autres prisons de France et d'Algérie.

Le Président de la République a également accordé des remises ou réductions de peine à 102 condamnés militaires.

LA VENTE DES VINS

Voici le texte de la loi tendant à réprimer les fraudes dans la vente des vins :

« Article 1^{er}. — L'article 2 de la loi du 14 août 1889 est ainsi modifié :

« Le produit de la fermentation des marcs de raisins frais avec de l'eau, qu'il y ait ou non addition de sucre, le mélange de ce produit avec le vin, dans quelque proportion que ce soit, ne pourra être expédié, vendu ou mis en vente que sous le nom de vin de marc ou vin de sucre. »

« Art. 2. — Constitue la falsification de denrées alimentaires prévue et réprimée par la loi du 27 mars 1851, toute addition au vin, au vin de sucre ou de marc, au vin de raisins secs :

- 1^o De matières colorantes quelconques ;
- 2^o De produits tels que les acides sulfurique, nitrique, chlorhydrique, salicylique, borique ou autres analogues ;

3^o De chlorure de sodium au-dessus de un gramme par litre.

« Art. 3. — Il est défendu de mettre en vente, de vendre ou de livrer des vins plâtrés contenant plus de deux grammes de sulfate de potasse ou de soude par litre.

« Les délinquants seront punis d'une amende de 16 à 500 fr., et d'un emprisonnement de six jours à trois mois de prison, ou de l'une de ces deux peines suivant les circonstances.

« Ces dispositions ne seront applicables aux vins de liqueurs que deux ans après la promulgation de la présente loi.

Les fûts ou récipients contenant des vins plâtrés devront en porter l'indication en gros caractères. Les livres, factures, lettres de voitures, connaissements, devront contenir la même indication.

« Art. 4. — Les vins, les vins de marc ou de sucre, les vins de raisins secs, seront suivis, chez les marchands en gros ou en détail et chez les entrepositaires, au moyen de comptes particuliers et distincts. Ils seront tenus séparément dans les magasins.

« Art. 5. — Les registres de prise en charge et de décharge des acquits-à-caution et les bulletins 6 E formés pour les laissez-passer, énonçant des envois supérieurs à 200 kilogr. de raisins secs, seront conservés pendant trois ans dans les bureaux des directions et sous-directions. Ils seront communiqués sur place à tout réquerant, moyennant un droit de recherche de 50 centimes.

« Les demandes de sucrage à taxe réduite faites en vue de la fabrication des vins de sucre définis par l'article 2 de la loi du 14 août 1889 sont conservées pendant trois ans à la direction ou à la sous-direction des contributions indirectes, ainsi que les portatifs et registres de décharge des acquits-à-caution après dénaturation des sucres. Elles sont communiquées à tout réquerant moyennant un droit de

recherche de 50 centimes par article.

« Art. 6. — La présente loi et la loi du 14 août 1889 sont applicables à l'Algérie et aux colonies. »

LES GASPILLAGES ADMINISTRATIFS

Les scandales se multiplient au point que dans le Parlement, les républicains, aussi bien les ministériels que les radicaux, se demandent avec inquiétude quelle impression déplorable produiront sur le pays les tristes agissements de fonctionnaires infidèles. N'y aurait-il point manque de discernement dans le choix des fonctionnaires, dans la distribution des faveurs administratives ? Manque de surveillance des agents, défaut de contrôle dans l'inspection des services, tout cela constitue pour le gouvernement de la République autant de fautes qui lui créent de lourdes responsabilités.

Dans la triste aventure de Bessèges, les détournements commis par les fonctionnaires sont d'autant plus odieux qu'ils ont privé de secours les infortunés ouvriers victimes du chômage forcé qu'occasionnait la fermeture des usines de Bessèges, Terrenoire, Lavoulte, etc., etc. Assurément une instruction judiciaire est ouverte contre les agissements des fonctionnaires mis en état d'arrestation ; mais dans une affaire aussi grave, il importe non seulement que les coupables soient punis, mais que toutes les responsabilités soient mises à découvert.

C'est pour atteindre ce but que M. de Ramel posera une question au ministre de l'intérieur, avant le départ en vacances des Chambres.

L'INÉVITABLE

Si des « accidents » sont survenus coup sur coup dans le personnel administratif et financier, ce n'est pas, assure le *Journal des Débats*, aux régimes et aux institutions qu'il

faut s'en prendre, mais « au système qui prévaut depuis plusieurs années dans le recrutement du personnel. » Le journal républicain ajoute :

« On a jugé à propos de subordonner toutes nominations à la politique, de ne plus tenir aucun compte des aptitudes professionnelles et de la moralité des candidats. On n'a plus songé qu'à répondre aux exigences parlementaires et électorales. Les quelques scandales qui se sont produits ne sont que la moindre partie de ceux qui éclateront dans la suite, si l'on persévère dans cette voie. Il y a en moment, dans les services publics, des symptômes alarmants de démoralisation et de corruption qui ne tarderont pas à s'aggraver, si l'on n'y met ordre. Malheureusement, cela paraît être le dernier souci des ministres, qui estiment leur tranquillité assurée et leur responsabilité à couvert quand les politiciens, de qui dépend leur existence ministérielle, sont satisfaits. »

Eh bien, il nous semble que ces procédés, contrairement à l'opinion du *Journal des Débats*, sont tout à fait conformes au régime. Du moment qu'on fait tout reposer sur une question de majorité, c'est-à-dire sur une question électorale, comment pourrait-il arriver autre chose que ce que nous voyons ?

Les pactes conclus avec le personnel républicain ressemblent beaucoup à ceux que de pauvres hères signaient, au moyen âge, avec Belzébuth. Quand il s'agissait de prendre possession du trésor promis, le partenaire du diable ne trouvait qu'un sac de feuilles sèches. Les malheureux ouvriers de Bessèges qui s'étaient adressés au personnel républicain pour organiser une loterie se trouvent en proie aux mêmes douloureux mécomptes. Les deux ou trois millions que les fonctionnaires républi-

Feuilleton de l'Écho Saumurois

UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VALLON

— Chère enfant, comme vous savez nous aimer !... Mais vous n'avez pas pensé aux ennuis, aux vexations....

Hélène eut un ravissant sourire de dédain.
— D'après ce que m'écrivait le notaire qui, ainsi que vous le savez, était un vieil ami de mes parents, le seul acquéreur prévu était le frère du *kreiss director* qui faisait vendre... La maison d'un officier français aux mains d'un Allemand, et acquise par des moyens semblables, encore !... Vous comprenez, n'est-ce pas, que je n'aie pas hésité, puisque je suis malheureusement maîtresse de ma fortune, à essayer d'empêcher cela ?

— Chère, chère enfant !
Et madame de Valdau, très émue, embrassait encore la généreuse fille. Gérard, qui, jusque-là, n'avait rien dit, parce qu'il ne pouvait parler, s'inclina devant sa compagne d'enfance, et lui prit la main, qu'il porta à ses lèvres avec une familiarité respectueuse.

— Vous êtes une vraie Française, murmura-t-il d'une voix altérée.

Elle tressaillit imperceptiblement ; puis, comme pour faire diversion à l'attendrissement qui les gagnait tous :

— Eh ! mais, s'écria-t-elle, qu'est donc devenu votre André ? Ne devrait-il pas être ici, à se réjouir et... à s'indigner avec nous ?

— Pauvre André ! C'est vrai, comment n'est-il pas arrivé encore ?

— J'avoue que j'en suis un peu inquiète, acheva madame de Valdau, qui estimait à son mérite l'ancien et dévoué soldat de son mari.

Le soir même, André arrivait, mais dans quel état !... Les cheveux et les sourcils à moitié brûlés, les mains en sang, les habits déchirés, l'air sauvage d'un bandit en rupture de chaîne : lui, le bon, l'honnête André !...

— D'où diable viens-tu, mon pauvre brave ? lui demanda Gérard avec stupéfaction, tout en lui serrant cordialement les mains... par habitude.

— Doucement, doucement, monsieur Gérard. Ah ! c'est que si je reviens à peu près entier, ce n'est pas de leur faute... ou pas de

la mienne, comme vous voudrez. Je vais vous raconter cela.

Et quand il se fut convenablement restauré, ce qui ne semblait pas superflu, il raconta en effet une histoire qui intéressa fort madame de Valdau et son fils.

La veille de la vente, l'Allemand qui se portait acquéreur était venu, pour la seconde fois, visiter sa future propriété. Ce que ces visites faisaient endurer à l'ancien cuirassier, il serait difficile et inutile de le dépeindre.

C'était de la rage, du désespoir, une fureur concentrée qui se morfondait de son impuissance et ne pouvait s'y résigner.

Il y avait déjà plusieurs jours qu'on l'avait chassé de son poste et renvoyé « dans sa France. » Mais il n'était pas parti, ne pouvant se décider à quitter, de cette manière, la maison dont il avait la garde, et qu'on l'obligeait à abandonner comme un mauvais serviteur ! Il attendait, il ne savait pas quoi au juste, mais enfin, il attendait quelque chose, se cachant le jour, et venant, la nuit, rôder autour des murs.

Ce matin-là, il se laissa surprendre par celui qui se donnait déjà des airs de propriétaire.

— Comment, tu n'es pas parti ? lui dit l'Allemand avec arrogance. File de suite vers la frontière, où je vais te faire fourrer en prison. Nous n'aimons pas les espions ici, et tu en es un... de la même race que tes Valdau.

— Comprenez-vous cela, mon capitaine ? éclata André, parvenu à ce point de son récit. Comprenez-vous une pareille insolence qui s'adressait à... oui, à vous ? Ma foi, je n'y ai plus tenu, j'ai levé la main, et... tant pis pour le *Junker* ; il en a vu trente-six chandelles. Puis, avant qu'il eût repris son sang-froid, j'ai détalé.

— Tu as bien fait, dit Gérard en riant.
— Ah ! vous ne m'approuverez peut-être pas tout à l'heure ; mais, voyez-vous, j'étais comme fou de rage. Je me suis tenu caché tout le jour ; puis, le soir, avant de partir, puisqu'il le fallait enfin, je me suis glissé vers la maison.

Il s'arrêta un instant. Madame de Valdau et son fils le regardaient avec une curiosité un peu inquiète.

— Ah ! la maison... C'était dur, allez, de penser qu'à moins que Dieu nous vienne en aide, nous ne la reverrions plus... Alors, je

cains chargés de la gestion de la loterie devaient verser à ces braves travailleurs, sont en train de se transformer en rames de papier timbré. Vides, les tiroirs ! vide, la caisse ! Maire, percepteurs et autres suppôts de la République, se sont tranquillement alloués les subsides sur lesquels les houilleurs de Bessèges comptaient pour payer les dettes contractées pendant les derniers chômages.

Pauvres gens ! Ne se rappelaient-ils donc plus le dénouement des précédentes loteries ? Ne savaient-ils pas que, lors de la loterie d'Ischia, 150,200 fr. furent distribués aux victimes, et 244,482 fr. dépensés « en frais d'organisation » ? Ignoraient-ils que le Comité de la loterie des Arts décoratifs, présidé par le beau Proust, « l'ami des artistes » plaça 12 millions de billets et n'accusa comme recette que 5 millions 800,000 fr. ?

On raconte qu'un jour, Danton se trouvant à la table du conventionnel Cavaignac, se laissa tout doucement aller, sous l'influence du Pomard, à d'aimables confidences. « Notre tour est venu, dit le tribun, de joindre la vie. Les hôtels somptueux, les mets exquis, les étoffes d'or et de soie, les femmes dont on rêve sont le prix de la force conquise. La Révolution, après tout, est une bataille et doit, comme toutes les batailles, avoir pour résultat le partage des dépouilles opimes entre les vainqueurs.

« Partager des dépouilles opimes ! » Cette noble maxime semble être plus que jamais le programme de nos républicains. Que de caisses qui se tarissent ! On peut à peine les compter. A Montluçon, le caissier de la recette des finances s'enfuit, la poche bourrée de l'argent des contribuables ; à Tournus, le caissier de la Caisse d'épargne en fait autant ; à Lamotte-Beuvron, le percepteur se fait sauter la cervelle après avoir commis des escroqueries sans nombre ; à Perpignan, la Ville fait faillite ; à Marseille, le fondé de pouvoir du Trésorier général saccage le coffre-fort de son patron ; à Paris, deux commissaires sont révoqués et le troisième condamné à deux ans de prison ; à Bessèges, le percepteur et le maire sont mis en prison pour détournement, etc., etc.

Comment en serait-il autrement ? C'est à qui rêve de s'offrir avec l'argent du pauvre contribuable des « hôtels somptueux » pour y installer des « femmes exquis ». Le contribuable n'est-il point fait pour être dévalisé par le parti vainqueur ?

Un journal ministériel, le *Mot d'Ordre*, félicite Danton d'avoir institué le tribunal révolutionnaire. Hélas ! Danton ne se félicita guère, lui, de cette belle création, quand les juges qu'il avait investis des pouvoirs que l'on sait, l'obligèrent à monter sur la fatale charrette :

« A pareil jour, s'écria le tribun, j'ai fait instituer le tribunal révolutionnaire ; j'en demande pardon à Dieu et aux hommes ! » Ces regrets étaient, malheureusement, aussi tardifs que peu désintéressés. Danton était fauché par le glaive même qu'il avait forgé ! Avant de mourir, Danton essaya de se consoler de ce résultat inattendu en se disant qu'au surplus, le couperet raccourcirait prochainement d'autres républicains. Noble et chevaleresque pensée, que le grand homme traduisit dans le couplet suivant :

Nous sommes menés au trépas
Par quantité de scélérats :
C'est ce qui nous désole !
Mais bientôt le moment viendra
Où chacun d'eux y passera :
C'est ce qui nous console !

Et nous, donc !

Le boulevard du Cléricalisme

Au bénéfice de la situation morale dans la Lozère, on constate pour la QUATRIÈME FOIS qu'aucune affaire n'est inscrite au rôle des prochaines assises de ce département.

« Il nous plaît de constater, dit à ce sujet un journal local, que depuis 1804, époque à laquelle fut mis en vigueur le Code pénal, on n'avait pas encore vu dans un département quatre sessions blanches de suite. A la Lozère revient l'honneur d'avoir prouvé qu'on pouvait descendre aussi bas dans l'échelle de la criminalité.

« Il y a quelques mois, un F. du nom de Jourdan dénonçait, dans un congrès maçonnique tenu à Paris, notre département comme étant le *premier boulevard du cléricalisme*. C'est pour ce motif que ses habitants sont les premiers citoyens de la République.

« A Paris, au contraire, où l'irrégion et, par suite, l'immoralité sont à leur comble, le nombre des affaires criminelles est si considérable que deux sessions de cours d'assises se sont ouvertes simultanément le 15 juin ».

STOWE-HOUSE

Nous extrayons d'un intéressant article publié par le *Figaro*, la description de Stowe-House, la résidence actuelle de M^{re} le Comte de Paris en Angleterre :

« Stowe-House est à quatre milles de Buckingham. Cependant, dès la dernière maison, on entre sur l'estate, comme sont appelées ici ces immenses propriétés privées quasi-égales à des principautés d'Allemagne. Le massif portail de pierre franchi, on voit s'allonger à perte de vue, en montant vers l'horizon, le ruban jaune d'un chemin coupé en droite ligne dans l'herbe, entre deux doubles rangées d'ormes gigantesques, jusqu'à une autre porte aperçue tout au loin — une avenue de quel-

que chose comme trois kilomètres de long, auprès de laquelle celles de nos plus beaux châteaux feraient l'effet des allées d'un jardin d'Asnières.

« Au-dessus de l'arche de pierre fermée d'une grille, qui marque l'entrée du parc proprement dit, est hissé le pavillon tricolore. On est Parisien et sceptique, on serait fort offensé d'être traité de chauvin, et pourtant cela fait quelque chose de voir ce lambeau de patrie flotter aux vents insulaires. Si l'on était bien sûr de n'être pas aperçu de quelque promeneur caché derrière un de ces troncs archiséculaires, on saluerait au passage. Par delà d'immenses pelouses coupées de bouquets d'ormes, de chênes et de hêtres pourpres, le château se dresse dans un recul formidable, énorme bâtisse jaune clair à toit plat, sorte de caserne pompeuse faite d'un pavillon central en façon de loggia italienne, flanquée de deux longues ailes. Style déplorablement gréco-égyptien, abâtardi des croisements les plus extravagamment composites qui soient jamais éclos dans la cervelle d'un architecte en délire. Le siècle dernier s'est rendu coupable de nombre de ces crimes, en Angleterre plus encore qu'ailleurs. De loin, pourtant, Stowe-House se sauve par son air de grandeur, et les gens qui tiennent absolument à retrouver dans le nouveau le déjà vu peuvent y découvrir une vague analogie avec l'Orangerie de Versailles.

« On a tout le temps de contempler ce chef-d'œuvre, car pour parvenir au perron central, c'est encore une promenade de trois quarts de lieue à travers le parc, en contournant des prés fleuris où s'ébattent les daims fauves tachetés de blanc, les mignonnes chevrettes et les cabris folâtres qui, presque apprivoisés, regardent d'une mine mutine la voiture rouler sur le sable. Ailleurs, ce sont de gros moutons blancs qui semblent sortis d'une ménagerie de Nuremberg, et de belles vaches placides, au poil brun lustré comme celui d'un pur sang, levant vers les visiteurs leur mufle humide et leur grand œil très doux.

« C'est dans ces allées au sol élastique et ferme, ombragées par les dômes énormes d'arbres comme on n'en voit qu'en Angleterre, que les princes galopent leurs chevaux chaque matin, et on ne saurait trouver une meilleure piste de manège, encadrée dans un paysage délicieusement harmonieux.

« L'intérieur du château répond aux proportions de l'extérieur. Un escalier qui fait songer à l'entrée des Propylées donne accès dans un vestibule où tiendrait à l'aise un appartement du boulevard Malesherbes. En le traversant, on se trouve dans le hall, immense rotonde coiffée d'une coupole à caissons et éclairée par le haut, évidemment inspirée du Panthéon d'Agrippa. Le fumoir, où chacune des niches qui rompent la muraille circulaire forme comme une petite pièce dans la grande,

est assez vaste pour que l'entretien le plus confidentiel puisse être tenu à l'une des extrémités, sans qu'il soit nécessaire de baisser le ton crainte d'être entendu à l'autre. D'un des côtés du hall s'ouvre une salle à manger conçue en vue de ces banquets du moyen âge, où des paons dans leurs plumes, des cerfs garnis de leurs bois, des pâtés en forme de bastille et des bœufs rôtis tout entiers étaient servis à l'appétit formidable de paladins habillés de fer. On ne fait que la traverser pour gagner celle, plus modernement bourgeoise, où une vingtaine de convives peuvent s'asseoir à la table du prince.

« De l'autre côté, un grand salon rouge, un moins grand salon bleu et la longue bibliothèque éclairée par quatre énormes baies vitrées, où M. le Comte de Paris a établi son cabinet de travail, en commun avec la princesse. A chacune des extrémités, chacun d'eux a son bureau, et au-dessus de celui du prince, les trois couleurs d'un drapeau apporté à Stowe-House par je ne sais plus quelle délégation royaliste font un coin de France de cette claire, calme et studieuse retraite.

« Le rez-de-chaussée, très surélevé, du château comprend encore une salle de billard, un salon transformé en chapelle, et les appartements privés de M. le comte et de M^{re} la comtesse de Paris, ainsi que ceux des jeunes princes et princesses. A l'unique étage, de nombreuses chambres occupées par la suite, et qui, par une singulière maladresse architecturale, n'ont de vue que sur les toits, comme celles de l'attique du palais de Versailles. Le long de la façade un parterre français, découpé en corbeilles de fleurs disposées symétriquement. De la loggia centrale, la vue s'étend sur une perspective infiniment verte d'herbages et de feuillées, semée de petits édicules en forme de temple antiques, ces fabriques empruntées aux villas romaines si fort au goût du dix-huitième siècle.

« Tout près du château, la chapelle protestante ouverte le dimanche au peuple des fermiers et des gardes. A travers les prairies coule paresseusement une rivière tortueuse ourlée de joncs grêles et d'iris bleus, et de place en place miroite la tache glauque d'un étang fleuri de nénufars, où M. le comte de Paris se délassait du labeur de son énorme correspondance et de ses lectures considérables en pêchant à la cuiller des brochets et des carpes — passe-temps qui lui est à peine une trêve, ses secrétaires souvent allant le relancer jusque-là pour lui parler d'affaires. Une grande paix, un profond silence, une solitude presque absolue, car dans cette immensité sont noyés le mouvement du service et les allées et venues des visiteurs. C'est triste, au fond, sous ce ciel brouillé et ce soleil pâle, dont les rayons sont comme ouatés d'une légère brume grise, chargée d'humidité et de mélancolie.

n'ai pas voulu qu'eux non plus la voient ; et puis, comme je vous l'ai dit, je me sentais fou... Je me suis glissé dans la grange, et j'y ai mis le feu.

— Le feu !

— Tout à brûlé, acheva André d'un air sombre, avec, dans les yeux, une expression tragique qui fit frissonner sa maîtresse. Tout a brûlé, et j'ai failli brûler aussi... mais au moins, ils ne l'habiteront pas.

— En sorte, observa Gérard en regardant sa mère, que le notaire de mademoiselle Dubreuil a acheté, le lendemain, une maison qui n'existait plus ?

— Pauvre Merciererie !

— Nous la reconstruirons, et nous y retournerons, dit avec confiance le jeune capitaine. Toi, mon brave, je ne t'en veux pas. Mais c'est égal, cela pouvait te coûter cher.

— Peuh ! du moment que j'étais sorti de la fournaise — le vent avait poussé les choses plus vite que je n'y comptais — il m'était assez facile de passer la frontière. Je connais la montagne ; je l'ai assez battue en chassant avec vous, quand vous étiez tout jeune... J'ai atteint sans encombre Avricourt-France, où j'ai pris le train.

— Et sais-tu le nom de ce vaillant monsieur qui insulte si bravement ceux qui ne sont pas là pour lui répondre... et auquel, toi, tu as si bien répondu ? Comment est-il ?

— Jeune, avec des cheveux jaunes et un air en dessous qui ne me revient guère. Il est, paraît-il, dans les diplomates. Attendez, je vais me rappeler son nom : Henr., Herr., Herbert von...

— Je parie que c'est von Hubschausen.

— C'est cela. Vous le connaissez donc ?

— Un peu... Eh bien ! mon brave, pour ce que tu as fait, je veux encore avoir le plaisir de te serrer la main... aussi doucement que possible... Et maintenant, va dormir ; tu l'as bien gagné.

XIX

Ce soir-là, Alexandra Vonzof était assise, toute rêveuse, dans un petit salon du palais Anitchkof. Elle était seule. Au pli léger qui se creusait dans l'albâtre de son front, à l'expression de ses yeux charmants, on eût deviné que sa rêverie n'était rien moins qu'agréable.

Elle pensait à Gérard de Valdaun, et aussi à un autre homme, au prince X. qui, la veille,

avait demandé sa main.

Elle n'hésitait pas ; son cœur appartenait tout entier à Gérard. Mais elle souffrait d'être exposée à ces hommages, qui blessaient son excessive délicatesse ; il lui semblait que c'était une sorte de trahison envers celui qu'elle considérait comme son fiancé. Et l'inflexibilité de son tuteur lui paraissait plus arbitraire, elle jugeait plus dur de s'y soumettre aujourd'hui qu'hier.

Elle traversait une de ces heures douloureuses où l'on est près de douter des autres et de soi-même. Elle souffrait, avec cette nuance de révolte qui aggrave la souffrance dans les jeunes cœurs, trop neufs à la vie pour se courber aisément sous la loi commune. Et dans cette douleur que sa faiblesse d'enfant trouvait horriblement lourde à porter, elle se sentait isolée, mal comprise ; elle était tentée, l'ingrate, de se plaindre qu'on ne l'aimât pas assez.

Tout à coup, une idée lui vint, qui illumina d'un rayon joyeux son jeune front penché sous l'orage. Elle se retrouvait elle-même, et qui l'eût regardée l'eût retrouvée aussi avec son joli sourire au charme ensorcelant, et l'innocente assurance de son regard profond, qui

semblait commander au bonheur.

Le cartel pendu au mur sonna, et ce son argentin, un peu vieillot, fit lever vivement la tête à la jeune fille. Elle consulta la mignonne montre, à chiffre en diamants, cachée dans son corsage, puis jeta les yeux vers une tenture richement brodée, qui masquait une des portes de l'élegant réduit dans lequel elle se trouvait. Presque au même instant, la portière était soulevée par une main fine, sur laquelle Alexandra s'inclina respectueuse et souriante. Son joli visage avait achevé de s'épanouir.

Pendant que, dans le salon d'attente, la demoiselle d'honneur se trouvait prête à répondre au premier appel de sa souveraine, l'impériale protectrice en qui elle espérait daigner penser à elle, à son avenir ; et c'est pour l'en entretenir qu'elle venait la rejoindre.

(A suivre.)

Au baccalauréat :

- Quelle est la distance du soleil à la terre ?
- Trente-sept millions de lieues environ.
- Comment avez-vous trouvé ce chiffre ?
- Énorme, Monsieur !

* Telle est la retraite du prince exilé. Il ne lui trouve qu'un défaut : la distance de Londres — non pour lui qui y va peu, pour M^{me} la Comtesse de Paris non plus, qui s'y rend moins encore, mais pour ceux qui les viennent visiter, fort nombreux au témoignage du station-master de Buckingham. N'ayant voulu que donner un croquis de Stowe-House, je n'ai pas à parler de la bonté avec laquelle les princes accueillent les Français qu'ils y veulent bien recevoir. Elle est connue de tous ceux qui ont en l'honneur de les approcher. Mais dans cette parfaite bienveillance il ne faudrait pas voir uniquement la bonne grâce princière qui est un des devoirs de leur état. Le bonheur de voir des compatriotes y est au moins pour autant, et si quelqu'un pouvait le ressentir plus vivement que M. le Comte de Paris, ce serait la princesse, dont l'amour pour la France éclate dans chaque parole. »

ÉTRANGER

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE METZ

Metz, 13 juillet.

Sont élus : 21 indigènes, 11 immigrés, dont cinq patronnés par le comité mixte, et 2 socialistes.

Dans le précédent Conseil, les immigrés avaient 49 sièges et les indigènes 13 seulement.

Ce succès était absolument inattendu pour le parti indigène, à la suite de l'émigration des Messins pour la France.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE COLMAR

Colmar, 13 juillet.

Dans le scrutin des cinq ballottages pour les élections municipales, qui a eu lieu hier, quatre Alsaciens et un vieil Allemand ont été élus.

Le Conseil comprend donc 26 Alsaciens sur 27 membres.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

La Revue du 14 juillet

La principale attraction de la fête dite nationale — que les extra purs viennent de lâcher solennellement dans plusieurs communes de France — est à Saumur la revue de l'Ecole de cavalerie passée par le général.

Aujourd'hui, une température splendide a favorisé cette fête, et la foule nombreuse, qui s'abritait sous les ombrages des grands arbres du Chardonnet, a pris encore un vif intérêt au défilé des différents escadrons.

Malgré l'arrosage de la veille, fait à l'aide de la pompe à vapeur de l'Ecole qui puisait l'eau dans la Loire, des flots de poussière soulevés par le galop des chevaux et le passage des pièces d'artillerie ont gêné autant les militaires que le public.

Pour la circonstance, M. le général Jacquemin a remis la croix de la Légion d'honneur au commandant Paret, directeur des études, et la médaille militaire au brigadier de cavaliers de manège Drouin, et aux cavaliers de manège Bertrand, Léger, Duparc et Clochet.

Les régates qui vont avoir lieu cet après-midi promettent d'être brillantes. Les équipes de Tours et d'Orléans, qui prenaient part aux régates de dimanche à Tours, engagent de nouveau la lutte avec nos compatriotes.

Ce qu'on peut affirmer, c'est que la lutte sera chaude.

Musique Municipale de Saumur

Aujourd'hui mardi, 14 juillet, la *Musique Municipale* se fera entendre deux fois, d'abord pendant les régates, dans l'après-midi, et ce soir, au Square du théâtre, à 8 heures 1/4. Voici les deux programmes.

- Pendant les Régates**
1. *Le Lillois*, pas redoublé..... LEROUX.
 2. *Le Calife de Bagdad*, ouverture..... BOIELDIEU.
 3. *Madame Boniface*, quadrille... CORBIN.
 4. *Volupté*, mazurka avec introduction pour clarinette..... ZIEGLER.
 5. *En Tramway*, polka..... LEROUX.

Le soir, au Concert du Square

1. *Le Patriotique*, pas redoublé... FAVRE.
 2. *Le Voyage en Chine*, fantaisie... BAZIN.
 3. *Le Bon Bourgeois*, polka... SELLENICK.
 4. Le grand air du *Chalet*, pour basse..... ADAM.
 5. *La Malle des Indes*, galop..... RABOIN.
- Le Chef de musique,
V. MEYER.

Musique des Écoles communales

Dimanche prochain, à 8 heures 1/4 du soir, la Musique des Écoles communales exécutera, dans le Square du théâtre, et sous la direction de M. Meyer, les morceaux suivants :

1. *Le Clément*, allégo..... MULLOT.
2. *La Part du Diable*, fantaisie... AUBER.
3. *Nabuchodonosor*, fantaisie... VERDI.
4. *La Violette*, chœur à trois voix. L. PAILLARD.
5. *Marche Russe*, chœur à trois voix..... L. DE RILLÉ.
6. *L'Enfant de troupe*, chœur à trois voix..... L. DE RILLÉ.
7. *En place*, quadrille..... DÉO.

LE PRIX DU PAIN A SAUMUR

Saumur, le 13 juillet 1891.

Monsieur le Rédacteur,

Vu la baisse qui se produit actuellement sur les farines, le Syndicat de la Boulangerie de Saumur a décidé que le pain sera vendu 1 fr. 40 les 3 kilos à partir du 16 juillet.

Le président, BRISSON.

Le secrétaire, P. SUPROT.

COURSES DE LONGUÉ

Les courses de Longué auront lieu, cette année, le dimanche 16 août, sur l'hippodrome d'Avoir.

Il y aura quatre courses au trot et quatre courses au galop.

Nous en publierons très prochainement le programme détaillé.

LONGUÉ. — Par arrêté du ministre des finances, en date du 19 juin 1891, ont été nommés :

M. Rouveau, percepteur de 3^e classe à Saint-Astier (Dordogne), appelé à Longué (Maine-et-Loire) et non installé, à la perception de Hédé (Ille-et-Vilaine), 2^e classe.

M. Dalléas, ancien percepteur, à la perception de Longué (Maine-et-Loire), 2^e classe.

CHOLET. — A la séance du 9 juillet, il a été déposé sur le bureau de la Chambre des députés un rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de Cholet à emprunter une somme de 923,883 fr. et à s'imposer extraordinairement.

ANGERS. — Un ancien sergent-major du 135^e d'infanterie, qui, après son congé, a terminé ses études de séminaire, a reçu la prêtrise dernièrement.

Il est venu, à Angers, pour célébrer sa première messe, dans une chapelle particulière, à l'intention des camarades du régiment.

Un grand nombre de soldats, de sous-officiers et d'officiers du régiment assistaient religieusement à cette cérémonie toujours émouvante, mais plus particulièrement touchante par les motifs que nous indiquons.

Dans le mouvement de l'administration des Haras, M. Quinchez, directeur à Angers, est admis à la retraite et remplacé par M. du Pont-Avice de Heussey.

LES VOLS DE TABLEAUX A RENNES

Rennes, 13 juillet.

La ville de Rennes vient de rentrer en possession des tableaux qui lui ont été volés au mois de mai dernier. Ces tableaux valaient plus de 150,000 fr.

L'individu qui avait fait le vol avait travaillé pour un tiers.

Cette personne, en présence de la publicité donnée à cette affaire, ne voulut pas en prendre livraison. Alors le voleur, ne pouvant les placer, s'en fut chez M. Lenoir, directeur, et lui proposa la restitution des tableaux contre

le secret et la prime promise si on les retrouvait.

On dit que le directeur du musée acquiesça à sa demande.

NOUVELLES A LA MAIN

Du « Masque de Fer » :

A propos du 14 juillet.

Deux conservateurs, causant de la prise de la Bastille :

— Pourquoi diable le *peuple* tenait-il tant à prendre la Bastille, où l'on n'enfermait guère que des *gentilshommes*? Serait-ce parce qu'il aurait été choqué de cette préférence?

— Oh ! il ne faut pas chercher si loin. Il faisait chaud, et, tu sais, quand il fait chaud, le *peup'souverain*, il faut toujours qu'il prenne quelque chose !

Sur la plage :

— Comment, Madame la marquise, vous prenez deux bains par jour?

— Oui, baron, mais pour être juste, je dois avouer que pendant huit mois je n'en prends pas un seul.

Un général passe une inspection dans une caserne; arrivé à la cuisine, il demande le caporal de semaine et lui dit :

— Est-on content du pain, caporal?

— Assez, mon général, quoiqu'il vous emporte la gueule...

— La gueule... On ne dit pas la gueule.

— Pardon mon général, articule le troupiier rougissant, je ne parle pas de la vôtre, mais de la mienne.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 heures.

Rideau : 8 h. 1/2.

DIRECTION de M. DAVID

Représentation gratuite du 14 Juillet

LA FEMME DE CLAUDE

Pièce en 3 actes d'ALEXANDRE DUMAS fils.

DISTRIBUTION

Claude Ruper.....	MM. Davricourt
Cantagnac.....	Leprin
Antonin.....	Fernand
Daniel.....	Chambaud
Césarine.....	M ^{mes} Dubac
Rebecca.....	Aupto
Edmée.....	Bellina

BELFORT

Drame patriotique en 1 acte.

DISTRIBUTION

Le colonel Denfert-Rochereau..	MM. Fernand
Un parlementaire ennemi.....	Davricourt
Un officier français.....	Chambaud
Une paysanne.....	M ^{lle} Bellina

Le spectacle sera terminé par :

LA VEUVE AU CAMÉLIA

Vaudeville en 1 acte, joué par M. Leprin,

M^{lles} Bellina et Georgette.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 juillet 1891.

Le marché est nul, la Bourse à peu près déserte et les cours cotés n'offrent aucun intérêt. Le 3 0/0 s'inscrit à 93.33; le 4 1/2 0/0 à 105.77.

La Banque de Paris conserve une excellente tenue à 785. Il y a même une légère plus-value que l'atonie générale des transactions rend particulièrement significative. On conçoit d'ailleurs que les cours actuels doivent prochainement être dépassés étant donné les grosses affaires en préparation à la Banque de Paris.

Nous retrouvons la Société Générale à 483.75. Le bilan qui vient d'être publié est très favorable; les dépôts et comptes courants présentent une nouvelle augmentation. Les bénéfices nets du mois se montent à 384,883 fr. 36.

La Banque d'Escompte se tient à 470.

On cote le Crédit Foncier 4,255. — Le Crédit Mobilier s'échange à 363, en bonnes tendances.

Les actions des Immeubles de France sont demandées à 474.

L'émission de la Compagnie Parisienne de Glace transparente ouverte aux guichets de M. Belot, directeur de la Banque des Intérêts catholiques, porte sur 10,000 obligations de 100 francs productives d'un intérêt fixe et annuel de 5 fr. Le prix d'émission est de 92.50 payables 50 fr. en souscrivant et 42.50 à la répartition.

Les actions des charbonnages d'Urikany conservent leur avance à 250.

Les obligations des Chemins de fer Economiques font 413.

BOURSE DE PARIS

Du 13 Juillet 1891

3 0/0.....	95 30
3 0/0 nouveau.....	95 85
3 0/0 amortissable.....	94 10
4 1/2.....	105 75

M^{me} Michel, charcutière, âgée de 50 ans, grande, fortement constituée, est en proie depuis deux ans à tous les troubles de l'âge critique : maux de tête, palpitations, dyspepsie, insomnie, fièvre lente; une affreuse maigreur avait succédé à l'embonpoint. Je prescrivis à la malade de prendre chaque jour trois petits verres de *vin de Quinium Labarraque*. Quinze jours après elle vint me remercier elle-même avec effusion; elle était guérie : plus de fièvre, plus d'oppression.

« Mais quel remède énergique m'avez-vous donné-là ! » dit-elle.

(Observation adressée par le Dr Regnaud à l'Union médicale.)

Nota.—En vertu de sa richesse en principes actifs et de la capacité des flacons, ce vin est d'un prix modéré et moins cher que la plupart des produits similaires. Dans toutes les pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 1 l. 75 le litre

— de Montpellier, 45°, 1 l. 75 —

— d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

BÉNÉDICTINE de l'abbaye de Fécamp

5 fr. 90 le litre

Baisse de Prix sur le SUCRE

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul

et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Ratau

Par ordre de M. le Juge-commissaire de la faillite du sieur Ratau, marchand de fourrages à Saumur,

En exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le lundi 20 juillet 1891, à neuf heures précises du matin, au Tribunal, dans la salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

En exécution de l'article 491 du Code de commerce, les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif de la faillite, au greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées. Le greffier devra en tenir état et en donner récépissé.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier du Tribunal,
(527) COLLIN.

A LOUER

REMISE & GRENIER

RUE HAUTE SAINT-PIERRE

S'adresser à M^{me} veuve GIRARD, place Dupetit-Thouars. (506)

A VENDRE

QUATRE CHIENS COURANTS, chassant toute espèce de gibier.

S'adresser au garde de la Gagnerie, par Semblançay (Indre-et-Loire). (528)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

L'EAU DE SUEZ

(VACCINE DE LA BOUCHE)
est le SEUL et UNIQUE Dentifrice
QUI SUPPRIME
INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les

MAUX DE DENTS

ET PAR CONSÉQUENT
L'EXTRACTION
ET
L'AURIFICATION
PARIS.

DEPOIS : Dans toutes les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande — adresse de J. SUEZ, 9, Rue Frong (Pare Moncaut), PARIS.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

VENTE

Sur saisie immobilière
Au plus offrant et dernier enchérisseur
En un seul Lot
D'UNE MAISON
ET SES DÉPENDANCES
Située à Vihiers (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le samedi huit août mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi, au Palais de Justice, à Saumur, audience des saisies immobilières.

En vertu de la grosse en forme exécutoire d'une obligation de trois cents francs, souscrite par les époux Frappereau-Guéhery, ci-après nommés, au profit du sieur Aubin-Brin, tisserand, demeurant à Saint-Paul-du-Bois, suivant acte reçu par M^e Babin, notaire à Tigné, le trente mai mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, dont le brevet original a été déposé au rang des minutes de M^e Ballon, notaire à Vihiers, suivant acte reçu par lui, le quatre février mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré.

Et par suite de la saisie pratiquée sur les époux Frappereau-Guéhery, suivant procès-verbal de M^e Delmas, huissier à Vihiers, le vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré.
A la requête de :
1^o Madame Louise Challet, veuve en premières noces de M. François Pineau, et en second mariage de M. Aubin-Brin, demeurant à Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire);

2^o Madame Léontine Brin, épouse assistée et autorisée de M. Jacques Gaudicheau, domestique, et ce dernier pour ladite autorisation, demeurant ensemble à la Frémisnière, commune de Saint-Pierre-à-Champ (Deux-Sèvres);

3^o Madame Joséphine Brin, épouse assistée et autorisée de M. Jacques Rabin, journalier, et de ce dernier pour ladite autorisation, demeurant ensemble au Rang, commune de Cernusson (Maine-et-Loire);
« Les sus-nommés agissant, savoir : la » dame veuve Brin au nom et comme ayant » été commune en biens, avec le sieur Aubin-Brin, son mari décédé, et Mesdames » Gaudicheau et Rabin, au nom et comme » héritières dudit sieur Aubin Brin, leur » père »;

Ayant M^e POPIN pour avoué, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites;
En présence ou eux dûment appelés de :
1^o M. Louis Frappereau, journalier, tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de la dame Guéhéry, son épouse, demeurant à Vihiers;

2^o Madame Marie Guéhéry, épouse assistée et autorisée de M. Frappereau, sus-nommé, demeurant ensemble à Vihiers (Maine-et-Loire);
Saisis;

Il sera procédé, le samedi huit août mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi, au Palais de Justice de Saumur, audience des saisies immobilières du Tribunal de ladite ville, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des biens ci-après désignés.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse en forme exécutoire de l'acte d'obligation, reçu Babin, notaire à Tigné, sus-relaté, Madame veuve Brin, et les sieurs et dames Gaudicheau et Rabin, sus-nommés, ont, suivant exploit de M^e Delmas, huissier à Vihiers, en date du vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, fait faire commandement aux époux Frappereau-Guéhery de payer le montant en principal, intérêts et frais de ladite obligation.

Faute par lesdits époux d'avoir satisfait à ce commandement, ils se sont vus saisir réellement, suivant procès-verbal dressé par M^e Delmas, huissier à Vihiers, le vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré et visé.

Ce procès-verbal a été dénoncé aux époux Frappereau-Guéhery, suivant exploit du même huissier, en date du quatre mai mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré.
Le procès-verbal et l'exploit de dénonciation sus-énoncés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le quinze mai mil huit cent quatre-vingt-onze, volume 47, numéros 37 et 38.

La lecture et la publication du cahier des charges ont été faites le quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, lequel tribunal a fixé l'adjudication des biens saisis au samedi huit août mil huit cent quatre-vingt-onze.

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Un corps de bâtiment, situé à Vihiers (Maine-et-Loire), rue Saint-Nicolas, autre-

fois rue Haute, comprenant une maison d'habitation, occupée par les époux Frappereau, et une grange ou remise à côté et attenante à la maison, cour, jardin, et autres dépendances derrière les bâtiments, le tout contenant environ trois ares trente centiares, inscrit au plan cadastral de la commune de Vihiers, sous les numéros 8 et 9 de la section B, et joignant au midi la rue Saint-Nicolas, au nord M. Lucien Piau, au levant M. Meunier, et au couchant M. Mary.

Mise à prix, cinq cents francs, ci. 500 fr. Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, et que faute par eux de ce faire, les immeubles vendus rentreront francs et libres de toutes charges de cette nature entre les mains de l'acquéreur.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e POPIN, avoué poursuivant, à Saumur, 8, rue Cendrière;
2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné, Saumur, le six juillet mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, fo. co. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALULSTRE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n^o 41,

Avec Remise et Écurie.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE UNE MAISON

AVEC VASTE JARDIN
Située dans un des plus beaux quartiers de Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur. (314)

A Louer présentement

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

Magasin et APPARTEMENTS au rez-de-chaussée, Chambres au 2^e, caves et greniers, rue de la Comédie. — S'adresser à M^{me} THIFFOINE, 85, rue d'Orléans.

A LOUER DE SUITE GRANDE CAVE

Place du Roi-René, maison Pichat.

S'adresser à M. CHATAIN, rue Saint-Nicolas, 20. (315)

BAINS DE MER — SAISON 1891

CASINO DE DEAUVILLE

SIÈGES DE LA PLAGE DE TROUVILLE

Concessionnaire : ANDRÉ SERVAT

Directeur du Casino : Edmond GRELLET

Chef du Personnel : P. PAUL

Splendide PARC — Magnifique SALLE de SPECTACLE

Salle de Concerts — Salon des Dames

CAFÉ — GALERIE SUR LA MER — SALON DE LECTURE
(Nombreuses collections de journaux — Journaux illustrés)

GYMNASÉ — JEUX DE SALONS — BALS D'ENFANTS
GRANDS BALS — REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Trajet direct : 4 heures de Paris

Pharmacie NORMANDINE, 11, 13 et 15, rue St-Jean SAUMUR

Magasin spécial d'EAUX minérales

Où les Eaux sont vendues EN DÉTAIL meilleur marché que si les clients les faisaient venir des Sources et PAR CAISSE.

M. NORMANDINE recevant ses Eaux directement des sources, en GARANTIT la parfaite authenticité, et pour anéantir des insinuations aussi perfides que peu fondées, il donne une prime de 2,000 francs à celui qui prouvera que les Eaux minérales vendues chez lui sont des EAUX FACTICES.

Si M. NORMANDINE offre à ses clients certains avantages, qu'ils savent du reste apprécier, c'est qu'il fait venir ses Eaux en GRANDE QUANTITÉ, par wagon ordinairement, et que par ce moyen il réalise une IMPORTANTE ÉCONOMIE sur le transport qui entre, comme chacun sait, comme facteur important dans le PRIX DES EAUX.

APERÇU DE QUELQUES PRIX

VICHY, Saint-Yorre, Reignier } 50 centimes LA BOUTEILLE.
45 centimes PAR 25 BOUTEILLES.

Cette EAU, une des plus minéralisées du bassin de VICHY, tend de plus en plus à se GÉNÉRALISER et à REMPLACER LES AUTRES.

Elle doit sa vogue croissante, non seulement à son bas prix, mais surtout à ses précieuses qualités.

En essayer une ou deux bouteilles, c'est presque toujours L'ADOPTER à L'EXCLUSION DES AUTRES.

Nous donnerons prochainement son analyse, comparativement avec celle des autres eaux de Vichy.

Pougues, Elisabeth } 45 centimes LA BOUTEILLE.
40 centimes PAR 25 BOUTEILLES.

SAINT-GALMIER, NOEL ou BADOIT : 30 centimes la bouteille.

TOUTES LES AUTRES EAUX SONT VENDUES DANS LES MÊMES CONDITIONS

Bouteilles vides à vendre : 10 francs le cent.

A LOUER

PETITE MAISON

16, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. SARGET, 14, rue Saint-Lazare.

ON DEMANDE un Apprenti pour une maison de nouveautés. S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau : DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
Même des PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

ENTREPOT

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

COUPE D'HERBE de 1^{re} qualité

A VENDRE

S'adresser à Louis BAYET, garde au château de Saint-Florent, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (468)

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT & FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits, le litre 1 f. 50 et 2 fr.
Kirsch de Fougerolle, marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 francs 50.

Citronnade rafraîchissante, très hygiénique, le litre 3 fr. 50, le 1/2 litre 2 francs.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 75.

Sirops de fantaisie, le litre 4.75 ; pur sucre, 2.25.

SUCRE cassé pour confitures, le kilog. 1.05
— à la mécanique, — 1.15

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godelet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1891

MAIRE,